# Restauration de la chapelle

## Objectifs et enjeux

La chapelle Saint Jean-Baptiste fait partie de notre patrimoine culturel mais aussi de notre patrimoine identitaire.

Il est très important pour un village comme Quincieux de conserver au mieux l'identité qui nous différencie des grandes communes de la Métropole.

Une première restauration de la chapelle a été effectuée dans les années 80 juste après son inscription aux monuments historiques. Les travaux n'ayant pas été réalisés dans les règles de l'art et en ignorant les prescriptions des monuments historiques, la dégradation s'est accentuée.

Continuer à laisser ce bâtiment se dégrader, c'est aussi renoncer à cette identité et nous ne pouvons l'accepter.

C'est pourquoi aujourd'hui, la commune de Quincieux souhaite restaurer la chapelle, dans les règles de l'art.

**En effet, l'état de ce bâtiment nécessite des travaux conséquents, au vu des infiltrations d'eau qui ont fait apparaître plusieurs fissures et dégradé les peintures intérieures.**

Nous avons fait appel à une assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) qui a estimé, et je rappelle que ce n'est qu'une estimation, **des travaux à hauteur de 300 000 €, qui impactent aussi bien « le clos et le couvert », l'enduit et les fresques intérieurs.**

Cette chapelle du XIIIe siècle étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et ce depuis le 21 mars 1983, sa restauration nous permet de prétendre à quelques subventions, notamment de la préfecture, de la DRAC, de la Région, de la fondation du Patrimoine de la fondation Saint Irénée.

Si nous ne restaurons pas la chapelle, nous prenons le risque de devoir le faire plus tard avec des dégradations plus importantes, des réparations supplémentaires, moins de subventions et donc, avec un autofinancement beaucoup plus élevé.

**Notre souhait est de réduire la participation de la commune**. Nous avons délibéré en conseil municipal la mise en place d'une convention de collecte de dons pour solliciter toutes les bonnes volontés : **PARTICULIERS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS qui veulent bien**

**nous accompagner dans cette belle aventure….**

## Signature d'une convention de collecte de dons

**Jeudi 9 mars 2023, à la mairie, a eu lieu la signature de la convention tripartite mettant en lien la Fondation du Patrimoine, l'association les Amis du Patrimoine de Quincieux et la Commune.**
L'objectif est de pouvoir faire appel aux dons pour encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise.

**Jusqu'au 30 septembre 2023, la Fondation du Patrimoine octroiera 1 € pour 1 € collecté pour ce projet dans la limite de 5 000 €** .

**Appel à dons : comment participer ?**

Vous pouvez passer par le site de la Fondation du Patrimoine pour faire un don, mais vous pouvez, également, passer par l'association "Les Amis du Patrimoine de Quincieux" pour adresser vos chèques que vous aurez pris soin de libeller à l'ordre de "La fondation du Patrimoine - Quincieux". Vous aurez alors à remplir ce bon de souscription et l'envoyer par courrier à notre Présidente Anne-Marie GEIST à l'adresse suivante :

Les Amis du Patrimoine de Quincieux
Madame GEIST Anne-Marie
685 route de Varennes
69650 QUINCIEUX

Vos dons sont défiscalisables que vous donniez en tant que particulier ou en tant qu'entreprise.

## Utilisation de la chapelle

**La Chapelle Saint Jean-Baptiste, patrimoine emblématique de la commune**, est aujourd'hui utilisée pour un certain nombre d'événements, notamment :

- Les mariages et baptêmes à la demande de particuliers, avec validation de la paroisse
- Les concerts et représentations organisés par différentes associations de la commune
- Le dernier dimanche de chaque mois, la chapelle est empruntée par un groupe de pèlerins marcheurs venant de Fourvière et allant à Ars (01) pour une halte méridienne
- Lieu de ralliement, tous les deux ans, des habitants du hameau de La Chapelle, pour accueillir les nouveaux arrivants du hameau : repas, animation… à l'initiative de l'association « les amis de la chapelle de Quincieux »
- Participation aux journées du patrimoine.

Après sa réhabilitation, la chapelle pourrait être ouverte à d’autres manifestations. Une réflexion dans ce sens sera faite en concertation avec les habitants de la commune.

La municipalité de Quincieux étudiera toutes les possibilités de financement qui lui seront proposées.

## CONTACT

**Pour toute demande d’information** :

contact@quincieux.fr

## A TELECHARGER

Convention de collecte de dons

Bon de souscription

Délibération